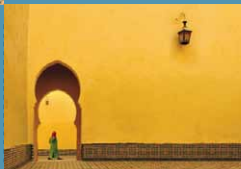


PATRIMOINE MONDIAL : MODE OU MODÈLE

CYCLE DE TABLES RONDES
INTERNATIONALES

EVOLUTIONS ET TENDANCES D'UNE RECONNAISSANCE OBJET DE TOUTES LES CONVOITISES



ORGANISATION: Fondation Biermans-Lapôte / Collège d'Espagne / Maison Heinrich Heine / Fondation hellénique / Fondation suisse
Cité internationale universitaire de Paris

EN 2012 SERA CÉLÉBRÉ LE 40^E ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO. Ratifiée par 188 pays dans les 5 continents, cette convention a été à l'origine de la production de la liste du Patrimoine mondial, regroupant aujourd'hui 936 biens culturels, naturels ou mixtes et toujours enrichie.

La liste du Patrimoine mondial fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions et de toutes les convoitises. Elle marque la reconnaissance patrimoniale suprême se référant à l'Humanité dans son ensemble. Les biens inscrits sur la liste, souvent au terme de démarches longues et coûteuses, constituent les « Hauts lieux » du monde. Ils contribuent à générer des retombées économiques, sociales, culturelles ou politiques ; ils polarisent la fréquentation touristique ; ils induisent des effets d'image.

Majoritairement culturels et localisés pour la plupart dans les pays du Nord, ils ont été de plus en plus diversifiés qualitativement et géographiquement ; ces tendances se sont confirmées par la signature, en 2003, de la Convention sur le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI).

Ce sont ces évolutions riches, diverses, à certains égards paradoxales, que se propose d'explorer la série des cinq tables rondes organisées par cinq maisons de la Cité internationale universitaire de Paris.

Mercredi 29 février 2012 / 19h30

FONDATION HELLÉNIQUE

PATRIMOINE ET MONDIALISATION ?

Quel est le rapport que le patrimoine entretient avec le monde ? La patrimonialisation avec la mondialisation ? On pourrait faire l'hypothèse que le Patrimoine mondial est le pendant de la mondialisation de la notion moderne du patrimoine, émergée au XIX^e siècle dans le contexte de la construction des Etats-Nations. La relation que le Patrimoine mondial entretient avec la mondialisation est toutefois plus complexe : témoignage de « Valeurs universelles exceptionnelles », validé par des organismes-conseil internationaux (ICOMOS, IUCN, ICROM), parlant à l'Humanité dans son ensemble, n'est pas pour autant moins une expression du local, du régional, du national. C'est ce rapport souvent supposé évident entre le Patrimoine mondial et la mondialisation que cherche à explorer cette table ronde, en questionnant le jeu complexe des échelles de référence du Patrimoine mondial.



Mercredi 14 mars 2012 / 19h30

FONDATION SUISSE

PATRIMOINE MONDIAL ET MODERNITÉ : DE LA PRISE DE CONSCIENCE À LA LÉGITIMATION

De Brasilia aux sites du Bauhaus de Weimar et Dessau, des œuvres de Gaudi en Espagne au plan urbain de la Cité horlogère du Locle en Suisse, trente sites du patrimoine architectural du XIX^e et XX^e siècles ont, depuis 1984, été inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. En parallèle, en 2001, le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), et DO-COMOMO (groupe de travail international dédié à la documentation et à la conservation des édifices, sites et ensembles urbains du mouvement moderne) lancent le « Programme du patrimoine moderne », programme commun pour l'identification, la documentation et la promotion du patrimoine construit des deux siècles derniers. L'engouement pour la reconnaissance et la « muséification » du patrimoine moderne soulève toutefois de nouveaux enjeux. Les sites modernes nous offrent-ils le recul nécessaire pour présager de leur « valeur universelle exceptionnelle » ? Quel impact réel pour les villes et sites inscrits qui, à l'instar du Havre, jouissent soudain d'une - parfois inespérée - considération du public ? Comment les innovations techniques et les valeurs du mouvement moderne sont-elles reçues par le Patrimoine mondial ? Quels enseignements tirer de la candidature plusieurs fois recalée des sites Le Corbusier et comment appréhender la notion de série transnationale, dans un contexte croissant de globalisation des œuvres architecturales ? C'est justement au sein d'un édifice du 20^e siècle candidat à l'inscription au patrimoine mondial que chercheurs et représentants de sites du patrimoine moderne apporteront leur éclairage sur ces problématiques.

LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL, un outil international pour conserver des sites de biodiversité exceptionnels

La caractéristique la plus originale de la Convention du Patrimoine mondial de 1972 est de réunir dans une même convention les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. La liste du Patrimoine mondial comprend 725 biens culturels, 183 naturels et 28 mixtes, répartis dans 153 Etats parties. Depuis novembre 2011, 188 Etats parties ont ratifié la Convention du Patrimoine mondial. Dans cette mouvance, le Programme marin du Centre Patrimoine mondial a été créé en 2005 avec la mission spécifique d'assurer la conservation efficace de toutes les zones marines de valeur universelle exceptionnelle. Actuellement, 45 sites sont inscrits à la liste du Patrimoine mondial pour leurs valeurs marines. Les intervenants à la table ronde apporteront leurs éclairages notamment sur la manière dont la Convention du Patrimoine mondial est devenue l'un des instruments internationaux les plus importants pour la conservation des biens naturels, sur les différentes catégories de sites naturels et sur l'efficacité de la Convention pour la conservation de ces sites, tout particulièrement face aux défis posés par l'industrialisation accrue des océans du monde.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL, UN CATALOGUE OUVERT ?

Le patrimoine culturel ne se limite pas aux expressions matérielles ou tangibles de la culture, mais il inclut aussi toutes les expressions vivantes, les traditions que d'innombrables groupes et communautés du monde entier ont reçues de leurs ancêtres et transmettent à leurs descendants, souvent oralement.

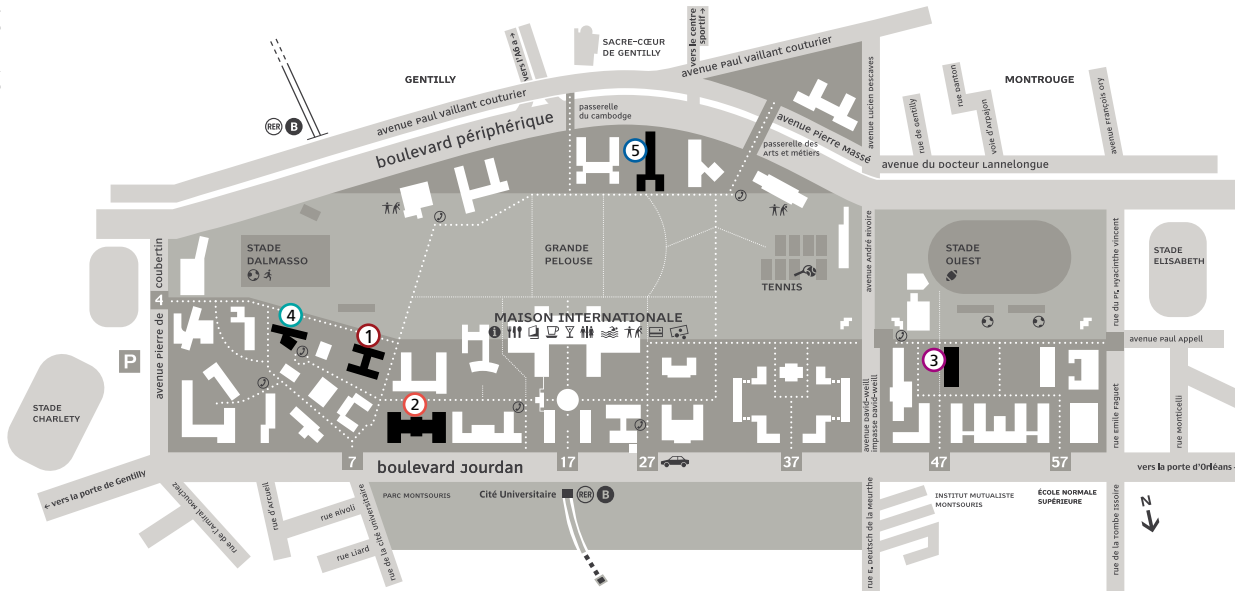


QUELLE POLITIQUE À MENER POUR VALORISER LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ?

L'ère industrielle de ces deux derniers siècles a transformé les paysages des pays de l'hémisphère nord, laissant derrière elle un patrimoine monumental, technique et culturel exceptionnel. Cet héritage industriel, lié notamment à l'extraction du charbon ou du fer, est devenu dès lors une composante indissociable de notre environnement. Aujourd'hui, ces vestiges de l'industrialisation font partie du patrimoine mondial. Une trentaine d'entre eux figurent sur la liste de l'UNESCO, parmi lesquels la «Völklinger Hütte» en Sarre (RFA), le premier monument industriel à être listé en 1994 comme patrimoine mondial.

Au-delà du caractère technologique illustrant l'évolution des techniques, c'est sans doute sa dimension humaine qui fait sa particularité : comme témoin des modes de production, d'extraction ou d'infrastructures, mais aussi comme élément d'identité de l'histoire sociale et économique de toute une région. Entre préservation, tourisme culturel, utilisation événementielle et pédagogie, quelle devrait être l'approche du patrimoine industriel ? Comment combattre la disparition rapide d'éléments importants du patrimoine industriel ? Quelles sont les bonnes pratiques de certains sites patrimoniaux et comment favoriser la coopération entre eux ?

La signature de la Convention UNESCO (2003) pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel permet de protéger tous ces usages culturels et d'assurer leur valeur pour les générations à venir. En novembre 2011, 139 Etats avaient déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion pour la Convention, ce qui octroie au Patrimoine immatériel de l'humanité un instrument de protection qui garantit la continuité de ces expressions culturelles dans le futur. Mais la dimension « ouverte » des biens susceptibles d'être reconnus pose des questions concernant notamment l'atomisation et l'absence de singularité, du fait que la condition de représenter une « valeur unique universelle » n'est point requise.



Accès transports publics
RER B Cité Universitaire,
BUS 21, BUS 67, TRAM 3



FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS

FONDATION
HELLENIQUE



UNIVERSITE DE PARIS



Fondation suisse



maison heinrich heine

① COLLÈGE D'ESPAGNE
www.coleesp.net
7, bd Jourdan
75014 Paris
T: + 33 (0)1 40 78 32 00

② FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
www.fbl-paris.org
7, bd Jourdan
75014 Paris
T: + 33 (0)1 40 78 72 00

③ FONDATION HELLENIQUE
www.fondation-hellenique.fr
47, bd Jourdan
75014 Paris
T: + 33 (0)1 58 10 21 00

④ FONDATION SUISSE
www.fondationsuisse.fr
7, bd Jourdan
75014 Paris
T: + 33 (0)1 44 16 10 10

⑤ MAISON HEINRICH HEINE
www.maison-heinrich-heine.org
27, bd Jourdan
75014 Paris
T: + 33 (0)1 44 16 13 00